

Yannick Fornacciari
Moi en désintox /
Main dans la main avec J.
Heroin days, 2019
Photographies

2021 en ligne
 zoom

T D O 6

Accueil résidentiel de parent(s) usager(s) de substances psycho-actives avec leur(s) enfant(s) du CSAPA Clémence Isaure; une possible alternative au placement

Organisé par
l'Institut universitaire
sur les dépendances



17 JUIN 2021

Québec 

Regard sur le service des appartements thérapeutiques relais du CSAPA Clémence Isaure :

Cadre institutionnel :

- Les Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie s'adressent aux personnes en difficulté avec leur consommation de substance psycho-active, mais également aux personnes souffrant d'addiction sans substance. L'objectif poursuivi est d'améliorer le service rendu aux usagers en permettant une meilleure adéquation entre les moyens et les besoins sur un territoire.
- 10 appartements thérapeutiques accueillant des parents en situation d'addiction, inscrits dans des parcours de soins et ayant la garde effective ou à venir de leur(s) enfant(s).
- Service composé d'un chef de service, d'un psychologue, d'une assistante de service social et de deux éducateurs spécialisés.

Fonctions et missions du service :

- Garantir un accompagnement pluridisciplinaire (médical, social, psychologique, thérapeutique et éducatif)
- Proposer différents temps et espaces de rencontre aux personnes accueillies (visite à domicile, suivi ambulatoire, accompagnement extérieur...) un support pour l'expression de leur singularité.

Un positionnement professionnel adapté à la pluralité des problématiques rencontrées :

- Construire des projets d'accueil et d'accompagnement relatifs aux problématiques à l'habitat individuel et d'accès aux droits sociaux, aux soins en addictologie, et de soutien à la parentalité.
- Un travail identifié comme la possibilité d'assurer l'accès ou la continuité des soins des personnes accueillies, tout en leur permettant d'accéder ou de renforcer leurs fonctions parentales.

Devenir parent dans le cadre d'un parcours d'accompagnement vis-à-vis d'une dépendance aux opiacés

Penser la naissance à venir et appréhender le changement :

- L'accueil de l'enfant :
 - Intégrer un appartement thérapeutique relais pour s'autoriser à être parent.
 - Passer de la perte du produit à un investissement pour un bénéfice futur.
 - Penser la prévention des pathologies transgénérationnelles et la répétition

La question de la rencontre avec le bébé face aux consommations des opiacés :

- L'attachement aux opiacés comme réparation de problématiques anciennes :
 - Sa fonction et le manque
 - De la peur à l'évitement du changement
 - Attachement du parent au produit et la confrontation à la satisfaction des besoins de l'enfant.

Être à la fois présent dans l'accompagnement et présent pour son enfant :

Présence parentale : de la découverte du nouveau-né à la découverte du nouveau parent

- Dépasser l'assignation « addict », pour accepter celle de « parent ».
- Parents, consommateurs d'opiacés ou les deux : une réalité ambivalente, mais pas forcément antagoniste.
- S'occuper d'elle pour qu'elle s'occupe de l'enfant

La continuité des soins confrontée à la culpabilité d'être un « mauvais parent » :

- La peur du placement et de la séparation à l'enfant comme freins dans le parcours de soins aux opiacés.
- Les consommations au regard du sentiment fataliste de ne pas arriver à être un « bon parent »
- La nécessité d'appréhender la parentalité comme un processus d'apprentissage

COMMENT FAIRE VALOIR LE SOIN COMME VECTEUR DE COMPÉTENCE PARENTALE ;

Garantir le lien parent(s)-enfant(s) sur un service résidentiel en addictologie pour éviter le placement de l'enfant, tout en consolidant les soins d'une dépendance des parents aux opiacés.

Cadre et dispositif de la protection de l'enfance, une spécificité franco-française

Les acteurs de l'aide sociale à l'enfance :

- De la décision de justice au travail en réseau et les engagements de l'aide sociale à l'enfance (Référént ASE, organisme de mesure d'aide éducative à domicile, PMI, Assistants familiaux, foyers et accueil en milieu fermé...)
- Une difficile coordination dans l'application des prescriptions de justice : l'ensemble des interventions de prise en charge des situations de danger

Les modalités des prises des « charges » de l'aide sociale à l'enfance :

- Cadre administratif relatif au Code de l'Action Social et des familles CASF (Art 221-1) invoqué dans les situations où l'enfant serait en risque de danger
- Cadre judiciaire relatif au code civil (Art 375), invoqué dans les situations où l'enfant serait en danger

La définition de l'ODAS faite de l'ensemble des enfants en danger :

- Distinction faite entre les situations de risque, de danger et de maltraitance
- Sur la base de ces notions : quel est l'engagement de l'ASE auprès des familles et de leurs enfants

L'idée d'un placement subi ou souhaité : remise en cause ou non du duo parent(s)-enfant(s) ?

Placement contraint ; qu'en dire ...

- Enfant(s) placé(s), parent(s) « destitué(s) », l'addict « jugé »
- Un sentiment d'injustice partagé

Placement « souhaité » ; ou du moins anticipé et travaillé.

- Enfant(s) placé, parent(s) recentré(s), l'addict « entendu »
- De la reconnaissance des difficultés à vivre ensemble vers l'ouverture des possibles : « être mère et être femme, mais comment ? »

Dans tous les cas qu'en est-il du lien parent(s)-enfant(s) ?

- Les travailleurs sociaux comme médiateurs de lien parent(s)-enfant(s)
- L'importance de la capacité du parent à s'orienter au travers de l'ensemble des dispositifs sociaux concernés par le placement.

Conclusion et présentation d'un témoignage :
de la périnatalité à la parentalité, de la naissance au placement
vers un retour au domicile.

Participants :

Charles Mignon, chef de service

Aubin Fougeroux, éducateur spécialisé

Johann Gimenez, éducateur spécialisé

Safia Sahari, accueillie





MERCI

Organisé par
l'Institut universitaire
sur les dépendances

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal

Québec 